

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **8 septembre 2009**, à 20 h à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers(ères) : Ginette Bouchard, Martin Chainey et Réal Cormier.

Sont absents les conseillers(ères) : Claude Lebel, Douglas Beard et Joëlle Cardonne.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Paul-Ernest Deslandes.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-09-182

Il est proposé par le conseiller RÉAL CORMIER
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

LE 8 SEPTEMBRE 2009, 20 H

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2009**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois d'août 2009
 - 5.2 Autorisation de dépenses
 - A) Abonnement annuel 2010 : procureurs de la municipalité
 - B) Subvention aux Loisirs Kingsey
 - C) Publicité : carte des sentiers Quad Centre-du-Québec
 - 5.3 Rapport mensuel des permis émis en août 2009
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption du règlement No.463-1 modifiant le règlement No.463 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
 - 6.2 Avis de motion pour l'adoption du règlement No.514-1 abrogeant le règlement No.514 relatif aux systèmes d'alarme
7. **DOSSIERS EN COURS**
 - 7.1 Immeubles acquis en 2008 lors des ventes pour taxes
 - 7.2 Vente camion incendie : Ford 900, 1980
 - 7.3 Conclusion entente pour carrière et sablière : Kingsey Falls
 - 7.4 Demande de soumission : enfouissement matières résiduelles
 - 7.5 Îlots déstructurés
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Service de reprographie aux organismes
 - 8.2 Technicien prévention incendie
 - 8.3 Engagement coordonnateur vie communautaire
 - 8.4 Résolution d'appui contre la fermeture du bureau de poste de Saint-Félix-de-Kingsey
9. **VARIA**
10. **RAPPORTS DIVERS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 13.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2009

2009-09-183

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller RÉAL CORMIER

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 10 août 2009, tel que rédigé.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCES

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue a été transmise aux conseillers(ères).

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS D'AOÛT 2009

2009-09-184

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'AOÛT 2009 soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière soit accepté tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>80 973,75 \$</u>
Taxes	45 811,99 \$
Protection incendie	6 261,78 \$
Permis	668,17 \$
Réclamation TPS	20 883,50 \$
Subventions	162,00 \$
Imposition droits	6 661,69 \$
Autres revenus	524,62 \$
<u>Dépenses</u>	<u>384 431,68 \$</u>
Rémunération régulière	9 428,14 \$
Rémunération incendie	1 629,18 \$
Factures déjà payées	190 485,58 \$
Factures à payer	182 888,78 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) ABONNEMENT ANNUEL 2010 : PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ

2009-09-185

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller RÉAL CORMIER

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à l'abonnement annuel de base ainsi qu'à une rencontre annuelle couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour les services du cabinet *Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c.* à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de la lettre du 26 août 2009.

QUE la municipalité adhère au service de vérification des procès-verbaux et ainsi, accepte que ce service soit facturé selon le tarif horaire applicable.

Adoptée.

B) SUBVENTION AUX LOISIRS KINGSEY

CONSIDÉRANT QUE *Loisirs Kingsey* a fourni un rapport relatif au projet de la cabane de balle à l'effet que les travaux sont terminés;

EN CONSÉQUENCE,

2009-09-186

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de verser le montant de la subvention mieux consommer d'Hydro Québec, soit 1 730,00 \$.

Adoptée.

C) PUBLICITÉ : CARTE DES SENTIERS QUAD CENTRE-DU-QUÉBEC

2009-09-187

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas afficher de publicité sur la carte des sentiers «Quad 2009», région touristique Centre-du-Québec.

Adoptée.

5.3 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS EN AOÛT 2009

Le rapport mensuel des permis émis pour le mois d'AOÛT 2009 est présenté par la directrice générale / secrétaire-trésorière.

6. RÈGLEMENTS

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.463-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.463 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait lecture dudit règlement.

2009-09-188

Il est proposé par le conseiller RÉAL CORMIER
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement No. 463-1.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

RÈGLEMENT No. 463-1

RÈGLEMENT NO. 463-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 463 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

CONSIDÉRANT QUE, depuis l'été 2007, une carrière-sablière est en opération sur le chemin des Bouleaux et que cette dernière est située aux limites mitoyennes des territoires des municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey et de Saint-Lucien;

CONSIDÉRANT QUE cette exploitation engendre une augmentation de la circulation lourde sur le territoire de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire modifier sa réglementation afin que la circulation lourde emprunte le réseau routier de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 juillet 2009 par le conseiller DOUGLAS BEARD;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller RÉAL CORMIER
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 - CIRCULATION INTERDITE

Les lettres Q et S de l'article 3 du règlement numéro 463 sont remplacés par le texte suivant :

- Q. Chemin des Domaines : de son intersection avec le chemin Saint-Jean jusqu'à son intersection avec le chemin de la Chapelle;
- S. Chemin Saint-Jean : de son intersection avec le chemin des Bouleaux jusqu'à son intersection avec le chemin de la Rivière;

ARTICLE 3 - ABROGATION

La lettre R de l'article 3 du règlement numéro 463 est abrogée.

ARTICLE 4 – REMPLACEMENT DE LA CARTE DÉMONTRANT OÙ LA CIRCULATION LOURDE EST AUTORISÉE ET PROHIBÉE

La carte démontrant où la circulation lourde est autorisée et prohibée annexée au règlement 463 est remplacée par celle annexée au règlement 463-1.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du Ministère des Transports conformément à l'article 627 du Code de la sécurité routière.

Adopté ce 8 septembre 2009.

Paul-Ernest Deslandes
Maire

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION	6 juillet 2009
ADOPTION	8 septembre 2009
APPROBATION DU MINISTÈRE	2009
ENTRÉE EN VIGUEUR	2009
PUBLICATION	2009

CERTIFICAT D'ATTESTATION

DATES D'APPROBATION REQUIS

RÈGLEMENT No. 463-1
TITRE : RÈGLEMENT No. 463-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT No. 463 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

AVIS DE MOTION : 6 juillet 2009

ADOPTION PAR LE CONSEIL : 8 septembre 2009

APPROBATION PAR :

Municipalité de la Paroisse de Saint-Lucien 6 juillet 2009

Ministère des Transports 2009

Adoptée.

6.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT No.514-1 RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT No.514

Un avis de motion est donné par le conseiller MARTIN CHAINEY pour l'adoption prochaine du Règlement No.514-1 relatif aux systèmes d'alarme et abrogeant le règlement No.514. Le dit règlement est commun à toutes les municipalités du territoire de la MRC de Drummond afin de permettre à la Sûreté du Québec d'appliquer un processus uniforme d'application de la réglementation en la matière.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 IMMEUBLES ACQUIS EN 2008 LORS DES VENTES POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis en vente pour taxes les immeubles, matricules #0373 93 6080 (chemin des Domaines) et #0770 65 9520 (rang 5) en juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se départir de ces immeubles;

EN CONSÉQUENCE,

2009-09-189

Il est proposé par le conseiller RÉAL CORMIER
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions publiques pour la vente des immeubles situés sur le chemin des Domaines et sur le rang 5;

QUE cette demande de soumission soit publiée dans le *journal local Le Félix*, éditions octobre et novembre 2009.

QUE la demande de soumission a été approuvée par les membres du conseil.

QUE les formulaires devront être reçus au plus tard le 6 novembre 2009 avant 11 h et l'ouverture aura lieu le même jour à compter de 11 h 05 au bureau municipal.

Que la résolution 2009-08-162 soit abrogée;

Adoptée.

7.2 VENTE CAMION INCENDIE : FORD 900, 1980

2009-09-190

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions publiques pour la vente du camion incendie «Ford 900, 1980».

QUE l'avis public paraîtra dans le journal L'Express de Drummondville, édition du dimanche 13 septembre 2009.

QUE la demande de soumission a été approuvée par les membres du conseil.

QUE les formulaires devront être reçus au plus tard le 25 septembre 2009 avant 11 h et l'ouverture aura lieu le même jour à compter de 11 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

7.3 CONCLUSION ENTENTE POUR CARRIÈRE ET SABLIERE : KINGSEY FALLS

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que les municipalités locales dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doivent constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui possèdent des voies publiques par lesquelles sont susceptibles de transiter, à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable, peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds local qu'elle a constitué;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *J.Noël Francoeur inc.* opère une gravière / sablière située sur les lots 11 et 12 du rang 10 de la ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE leur chemin d'accès est situé sur les lots 12B et 13A dans le rang 9 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente de partage pour carrière – sablière a été soumis pour étude à la *Ville de Kingsey Falls*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls est favorable à la signature dudit projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

2009-09-191

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller RÉAL CORMIER

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente de partage pour carrière-sablière avec les représentants de *La Ville de Kingsey Falls*.

Adoptée.

7.4 DEMANDE DE SOUMISSION : ENFOUISSEMENT MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucun dépôt de soumission lors de l'appel d'offre publique en juillet 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de recommencer les procédures;

EN CONSÉQUENCE,

Une copie des documents «Cahier de charges, élimination des matières résiduelles, septembre 2009» et «Instructions aux soumissionnaires, élimination des matières résiduelles, septembre 2009» est remise à chacun des conseillers présents.

2009-09-192

Il est proposé par le conseiller RÉAL CORMIER
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que des soumissions par invitation soient demandées par la directrice générale / secrétaire-trésorière pour le traitement des matières résiduelles aux entreprises suivantes : Gesterra (SDDA), RCI Environnement et Waste Management.

QUE le cahier de charges et les instructions aux soumissionnaires ont été approuvés par les membres du conseil.

QUE les formulaires devront être reçus au plus tard le 25 septembre 2009 avant 10 h et que l'ouverture aura lieu le même jour à compter de 10 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

7.5 ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Dossier reporté à la prochaine séance du conseil puisque le conseil municipal est dans l'attente de la décision de la CPTAQ et de l'UPA afin d'inclure une parcelle de terrain dans l'îlot du domaine Forcier.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 SERVICE DE REPROGRAPHIE AUX ORGANISMES

2009-09-193

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller RÉAL CORMIER

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'offrir le service de reprographie aux organismes à but non lucratif de Saint-Félix-de-Kingsey;

QUE les frais de reprographie sont fixés à 0,06 \$ pour une copie recto et à 0,10 \$ pour une copie recto verso;

QUE pour profiter de ces tarifs, chaque document devra être reprographié d'un minimum de 50 exemplaires.

Adoptée.

8.2 TECHNICIEN PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture en risque incendie prévoit l'engagement d'un préventionniste en incendie;

CONSIDÉRANT les maires des municipalités de Saint-Lucien, Saint-Cyrille-de-Wendover et Saint-Félix-de-Kingsey ont échangé sur le sujet;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers reconnaissent la pertinence d'aller en ouverture de poste pour l'engagement d'un préventionniste en incendie;

CONSIDÉRANT QUE les services du préventionniste pourraient être partagés entre les trois municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

2009-09-194

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller RÉAL CORMIER

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'informer les municipalités de Saint-Lucien et de Saint-Cyrille-de-Wendover que le conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey désire entreprendre, conjointement avec eux, le processus d'engagement d'un préventionniste en incendie.

Adoptée.

8.3 ENGAGEMENT COORDONNATEUR VIE COMMUNAUTAIRE

2009-09-195

Il est proposé par le conseiller RÉAL CORMIER
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de publier une offre d'emploi pour l'embauche d'un coordonnateur de vie communautaire dans le Journal Le Félix et au centre d'emploi (Internet).

Que la publication de l'offre d'emploi aura lieu dans la première semaine du mois d'octobre;

Adoptée.

8.4 RÉSOLUTION D'APPUI CONTRE LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement Libéral a imposé un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en 1994;

CONSIDÉRANT QUE le présent gouvernement fédéral étudie la possibilité de mettre un terme à ce moratoire sur la fermeture des bureaux de poste;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de poste jouent un rôle clé dans notre vie économique et sociale en fournissant une infrastructure dont les communautés rurales ont besoin pour prospérer et les entreprises ont besoin pour grandir;

EN CONSÉQUENCE,

2009-09-196

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller RÉAL CORMIER

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la pétition de l'association canadienne des maîtres de poste et adjoints auprès du Gouvernement du Canada pour qu'il maintienne le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux.

Adoptée.

9. VARIA

10. RAPPORTS DIVERS

Le maire invite les membres du conseil à faire un compte rendu sur leurs comités respectifs.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2009-09-197

Il est proposé par le conseiller RÉAL CORMIER
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 45.

Adoptée.

Paul-Ernest Deslandes
Maire

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Le maire, par la signature du présent document, approuve toutes les résolutions et n'exerce pas son droit de veto.